

CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 2 Mai 2018**

Date de la convocation : 26/04/2018

L'an deux Mil Dix-huit et le 2 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, le maire étant retenu par ailleurs, la présidence est assurée par Mr Yoan PASCAREL, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : Mr Yoan PASCAREL Mr Bernard PIERREFITE, Mme Dominique ANDRE, Mme Aleida MOLENKAMP, Mr Olivier DESMAISON

Pouvoirs : Mr Michel LESECQ a donné pouvoir à Mr Bernard PIERREFITE

Absents excusés : Mr Jean-Pierre LUÇON

Absents : Mme Sophie IRWAN, Mme Madeleine PEYRAT

A été nommée secrétaire : Mme Dominique ANDRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**LIGNE DE TRESORERIE**

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 9	Votants : 6
- Présents : 5	Pour : 6
- Procuration : 1	Contre : 0
	Abstentions : 0

Monsieur Pierrefite, Adjoint au Maire chargé du budget, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie, d'un montant qu'il estime à 50 000 €.

Cette avance de trésorerie permet de payer les entrepreneurs, avant que soient versées les dotations mensuelles et octroyé les subventions attribuées seulement après paiement des factures.

Il informe le Conseil Municipal des conditions du Crédit Agricole Centre France et de la Caisse d'Epargne, qui ont été consultés :

- CACF : taux pour 12 mois : 0.90 %
- Caisse d'Epargne : taux pour 12 mois : 0.80 %

Mr Pierrefite demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents :

- DECIDENT d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 euros,
- RETIENNENT les conditions de la CAISSE D'EPARGNE, comme suit :
 - Montant : 50 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux d'intérêt : taux fixe sur 12 mois : 0.80 %
 - Paiement des intérêts chaque mois
- AUTORISENT Mr Pierrefite à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne.

PLU : REUNION PUBLIQUE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU - Plan Local d'Urbanisme – une réunion publique aura lieu le 15 juin 2018 à 20 heures, salle André Rousseau, où le projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD – sera présenté par Mr Anthony Lherm du Bureau d'études G2C. Le PADD définit les grandes orientations du PLU pour les années à venir.

MENAGE AU STADE

Un point est fait concernant le ménage au stade. Les élus déplorent une partie du travail non fait. Mr le Maire doit solutionner ce problème qui est de sa responsabilité.

BROYAGE

Suite à la taille des arbres de la commune, les branchages se sont amoncelés derrière la salle St Libéral. Le prêt du broyeur par la commune d'Ayen est évoqué ; le maire demandera à l'agent d'entretien, Mr Valade, d'effectuer ce travail.

RENOVATION LOCAL ANCIENNE APC : compte-rendu sur les travaux

➤ **POINT DE SITUATION au 1^{er} avril 2018**

A partir du 1^{er} Avril, un contrat de location type bail précaire va entrer en vigueur avec Mlle Peyramaure Lucie, pour une nouvelle activité : Salon de thé, petite restauration.

Après une visite des locaux avec différents professionnels et agents communaux,

Un 1^{er} bilan, ci-après donne les corps de métiers engagés :

- **Electricité** (non-conforme) **ETS Raffailac**
- **Plombier** (point d'eau) **Entreprise Ardilliez**
- **Plâtrier Carreleur** (Murs non isolés, sol, plafond défectueux) **Intérieur Concept**

Afin de mener une opération de rénovation basique et la moins coûteuse possible, il est décidé en réunion commission des bâtiments du 5 Février 2018 de faire des travaux en interne et de faire appel à des professionnels.

Voici la répartition :

Personnel communal

- Démontage des installations

Entreprise Rafailac JP

- Electricité mise aux normes = 2 921.00 €HT

Entreprise Ardilliez

- Amener d'un point d'eau évacuations, neutralisation radiateurs = 1 369.53 € HT

Intérieur Concept

- Plâtrerie, Sols, Plafond = 4 514.44 € HT

Locataire

- Peinture des menuiseries extérieures = locataire et achat peinture par la commune
- Peinture des murs = locataire et achat peinture par la commune
- Fabrication d'une rampe en bois accès handicapés = locataire
- Aménagement intérieur = locataire
- Pose d'une cuisine = locataire

Le budget à engager pour la commune auprès des 3 entreprises privées est de 8 804.97€ HT.

Il sera nécessaire, au niveau administratif, de faire une demande préalable de changement de destination du local avant la location.

➤ **REUNION COMMISSION DES TRAVAUX au 30 avril 2018 :**

. Les travaux des entreprises se sont déroulés normalement.

- Démontage installations = personnel communal
- Electricité mise aux normes = Ets Rafailac, quelques ajustements ont eu lieu en cours de travaux, notamment la suppression des luminaires intérieurs au profit d'une ventilation mécanique.
- Plomberie = Ets Ardilliez
- Plâtrerie Sols = Ets Intérieur Concept
- Peinture menuiseries extérieures = achat peinture par la commune et main d'œuvre par locataire
- Peinture des murs = commune = achat peinture par la commune et main d'œuvre par locataire
- Plinthes bois = locataire
- Fabrication rampe en bois accès handicapés = locataire
- Pose cuisine et aménagement complet = locataire

Compte-tenu des ajustements de chantier le montant des factures des 3 entreprises va varier de manière significative. En raison de la prise en charge de travaux par la locataire (60h), les heures des agents communaux sur l'opération ont été réduites à une demi-journée.

Administratif = demande préalable et notice accessibilité, sécurité sont en cours de finalisation et à déposer = commune

Un extincteur reste à poser = commune

TRAVAUX CHEMINEE ANCIENNE POSTE

La cheminée de l'ancienne Poste présentant un danger a été démontée par l'entreprise Toussaint.

COMMANDE ENROBE

Pour combler les trous sur les routes de la commune, une commande d'enrobé dans le cadre de la mutualisation avec Ayen sera effectuée ; Yoan Pascarel s'en occupe.

Courrier en R.AR d'un personnel :

Mr Valade a envoyé un courrier en R.AR pour demander à Mr le maire son entretien d'évaluation. Lecture est faite par Mr Pierrefite pour informer l'assemblée et rappeler à Mr le Maire l'obligation de mener à bien cet entretien. Il est à noter que ce courrier ne présentait aucun caractère personnel portant préjudice à l'agent, la lecture a été faite dans le sens de ses intérêts.

FOIRE DE PENTECOTE

Elle aura lieu le 14 mai ; une réunion de coordination a été organisée.

REMERCIEMENTS

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements les plus chaleureux à Olivier Desmaison pour le don de photos encadrées qu'il a effectué au profit de la commune. Ces photos prises sur la commune sont exposées à la mairie dans la salle du conseil municipal.

DEMANDE

La locataire du logement de l'ancienne Poste demande l'installation d'un chauffe-eau dans son appartement. A voir si cette demande est fondée vu qu'elle peut produire de l'eau chaude avec la chaudière fuel.

ADRESSAGE

Une réunion est à prévoir au mois de juin.

CIMETIERE

A nettoyer d'urgence. Fiche de travail à faire pour l'employé communal, Mr Valade.